

Un travail *collectif*

.....

**Renseignements aux parents –
la transition de l'école à la
communauté**



Enfants en santé Manitoba
Les enfants et les familles d'abord

.....

Manitoba 



Éducation Manitoba

Un travail collectif :

*renseignements aux parents –
la transition de l'école à la communauté*

ISBN-13 : 978-0-7711-4478-3

ISBN-13 : 978-0-7711-4479-0

Le présent document est également affiché sur le site Web du
ministère de l'Éducation du Manitoba, au :

www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/index.html

Table des matières



À propos de ce guide	4
Comment la planification de la transition peut-elle aider mon enfant?	5
Processus de planification de la transition	6
Rôle des parents	8
Quelles questions poser?	9
Ressources en ligne	10
Personnes-ressources	11

À propos de ce guide



Au cours de leurs années scolaires, les élèves passent par différentes étapes de transition, de la garderie à l'école, de l'école primaire à l'école intermédiaire, puis ensuite à l'école secondaire. Quand les élèves commencent l'école secondaire, ils commencent aussi à planifier leur vie après l'obtention de leur diplôme.

La transition vers la vie adulte crée d'importants changements dans la vie de jeunes ayant des besoins spéciaux et dans la vie de leur famille. La planification de la transition peut aider à gérer le stress que ces changements peuvent générer.

Le présent guide comprend des renseignements destinés à aider les parents qui participent à la planification de la transition de leur enfant. Il est destiné aux parents, aux tuteurs, aux parents nourriciers et aux fournisseurs de soins.

L'élève est le membre central de l'équipe de transition. C'est lorsque l'élève, les parents et l'école travaillent conjointement afin d'élaborer un plan qui répond aux besoins de l'élève que la planification de la transition est la plus efficace.

Comment la planification de la transition peut-elle aider mon enfant?

Un plan de transition peut aider un élève à développer ses compétences, à poursuivre ses intérêts et à surmonter les obstacles dans plusieurs domaines :

Apprendre à vivre de manière autonome

- Santé, bien-être et force de caractère
- Autonomie fonctionnelle
- Participation à la collectivité
- Prise de décisions

* Le Cercle du courage se base sur quatre principes fondamentaux : *l'appartenance, la maîtrise, l'indépendance et la générosité.*

Utilisation autorisée.

Artiste : George Blue Bird.

Le Cercle du courage est une marque commerciale déposée de Circle of

Courage, Inc.

Pour plus de

renseignements,

consultez le site Internet

www.reclaiming.com

(en anglais seulement),

ou envoyez un courriel à

courage@reclaiming.com.

Se préparer à un apprentissage continu

- Meilleure alphabétisation
- Éducation postsecondaire
- Programmes communautaires
- Formation pour augmenter les possibilités l'emploi

Bâtir des réseaux sociaux

- Développement et entretien des liens amicaux
- Travail avec les autres
- Participation à des activités sociales et culturelles



Explorer le développement professionnel

- Emploi
- Bénévolat
- Options en matière de programmes de jour
- Possibilités récréatives

Processus de planification de la transition

Le rôle de l'école dans le processus comprend les éléments suivants :

- coordonner une rencontre annuelle de planification individuelle avec l'entourage proche de l'élève;
- informer les familles des options de soutien pour adultes et du processus de planification de la transition;



Calendrier de la planification de la transition à l'intention des familles

14 à 16 ans

- Se sensibiliser aux options de transition et au processus de planification qui commence à l'école secondaire.
- Penser à la date d'obtention du diplôme et aux options pour les adultes.
- Fournir les renseignements concernant les forces, les intérêts et les rêves de l'enfant.

16 à 17 ans

- Étudier les options de vie en résidence si l'enfant ne continue plus de vivre dans la maison familiale.
- Comprendre les conséquences si l'enfant quitte l'école avant d'avoir satisfait aux exigences pour l'obtention du diplôme.
- Prendre connaissance de la disponibilité des soutiens pour adultes.

18 ans

- À l'âge de 18 ans, l'enfant a le droit de faire ses propres choix et de prendre ses propres décisions, avec de l'aide si nécessaire.
- Certaines options de programmes et de services pour adultes peuvent se présenter.
- Les expériences professionnelles et de bénévolat, les possibilités récréatives et l'autonomie fonctionnelle peuvent toutes faire partie des programmes scolaires.

- entreprendre des renvois vers des programmes pour adultes en consultation avec les parents et l'élève;
- concentrer davantage l'instruction sur les résultats prioritaires pour la transition;
- préconiser la création ou le renforcement des soutiens communautaires pour les adultes.



Une année avant l'obtention du diplôme

- Se préparer à l'emploi, à une formation ou à des études postsecondaires, à des possibilités communautaires ou professionnelles, ou à des options de soutien.
- Faire des demandes pour les soutiens qui sont offerts et qui correspondent aux préférences ou aux besoins de l'enfant, ou préconiser de nouveaux services ou de services améliorés.

Année d'obtention du diplôme

Aidez votre enfant à prendre des décisions concernant :

- un emploi;
- une formation et des études postsecondaires;
- des possibilités communautaires et professionnelles;
- l'accès aux soutiens ou aux services parmi ceux qui sont offerts.

Après l'obtention du diplôme...

La planification continue pour les nombreuses transitions tout au long de la vie d'adulte.

- Où habiter?
- Où travailler?
- Qui aidera?

Rôle des parents

En tant que membres de l'équipe, les parents peuvent s'assurer que la planification de la transition reflète les intérêts et les valeurs de leur enfant.

Ils peuvent, entre autres :

- assister aux rencontres de planification individuelles à l'école;
- poser des questions sur le processus de planification;
- communiquer leurs connaissances sur les intérêts, les forces et les besoins de leur enfant;
- proposer leurs opinions et participer au processus décisionnel;
- trouver des renseignements sur des services et des ressources disponibles, au moment actuel ou après que leur enfant a obtenu son diplôme d'études secondaires;
- encourager et aider leur enfant à participer à la planification de la transition;
- aider leur enfant à définir des objectifs réalisables en faisant des efforts;
- aider leur enfant à assumer les responsabilités qui lui sont conférées dans le plan de transition;
- aider leur enfant à être plus indépendant et à assumer davantage son destin dans la vie de tous les jours.

Quelles questions poser?

- Qui sont les membres de l'équipe de planification de la transition de mon enfant?
- Comment peut-on les joindre?
- À quelle fréquence notre équipe de transition va-t-elle se rencontrer?
- De quoi allons-nous discuter lors de nos rencontres?
- Quels programmes scolaires sont appropriés en fonction des besoins de mon enfant?
- Que pouvons-nous faire d'autre pour appuyer mon enfant au cours du processus de transition à la fin de l'école?
- Mon enfant atteint-il les résultats d'apprentissage spécifiques attendus? Si non, pourquoi, et qu'est-ce qui pourrait faciliter son apprentissage?
- Existe-t-il des programmes ou des services pour adultes dans notre collectivité? Mon enfant y est-il admissible?
- Quand mon enfant devrait-il finir ses études secondaires, et comment est-ce planifié?



Ressources en ligne

Vers la vie d'adulte: Protocole de transition de l'école à la communauté pour les élèves avec des besoins spéciaux:

www.gov.mb.ca/healthychild/publications/index.fr.html

Services à la famille et Consommation Manitoba – Services aux personnes handicapées

www.gov.mb.ca/fs/pwd/index.fr.html

Association canadienne pour la santé mentale – Manitoba

www.manitoba.cmha.ca (en anglais seulement)

Offices régionaux de la santé du Manitoba – Coordonnées

www.gov.mb.ca/health/rha/index.fr.html

Passerelle de développement de carrière du Manitoba

www.manitoba.ca/developpementdecariere

Manitoba Supported Employment Network

www.msen.mb.ca (en anglais seulement)

Community Living Manitoba

www.aclmb.ca/ (en anglais seulement)

A Family Guide to the Vulnerable Persons Act (guide de la Loi sur les personnes vulnérables à l'intention des familles)

www.aclmb.ca/Justice/VPA_Family_Guide.pdf

(en anglais seulement)

Personnes-ressources

Le responsable de cas de votre enfant à l'école peut être une personne-ressource principale. Le directeur de l'école secondaire nommera quelqu'un pour coordonner le processus de planification de la transition.

Un travailleur des services pour les enfants qui suit votre enfant participera aussi au processus de planification de la transition. Il peut s'agir d'un travailleur de Services à la famille et Consommation Manitoba, ou de services fournis par des offices régionaux de la santé ou par des offices de services à l'enfant et à la famille.

Nom de la personne-ressource	N° de tél. et adresse électronique
Responsable de cas :	
Travailleur des services pour les enfants :	
Autre :	



Rêve
Objectif
Mesures
Premiers pas